



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères

وزارة الشؤون الخارجية

Consulat Général d'Algérie à Lyon

القنصلية العامة الجزائرية بليون

COMMUNIQUE

Il est porté à l'aimable attention de nos ressortissants relevant de notre circonscription consulaire que le gouvernement Algérien a mis à leur disposition de nouvelles mesures de facilitations en matière d'investissement en Algérie pour la création des microentreprises.

A noter que la personne, souhaitant réaliser un tel projet, peut entreprendre les démarches nécessaires, à distance, sans faire le déplacement au pays, en mandatant un partenaire ou une tierce personne par procuration, à l'effet d'accomplir et finaliser le dossier y relatif.

Pour ce faire, l'intéressé peut se faire délivrer ladite procuration par les services consulaires, muni du passeport, de la carte consulaire ou de la carte d'identité en cours de validité.

Après le dépôt du dossier, l'intéressé sera invité à présenter son projet devant une commission pour y statuer sur les modalités de son financement et les autres aspects connexes.

Au cas où l'intéressé n'est pas en mesure de faire le déplacement en Algérie pour exposer son projet devant la commission compétente, il peut le faire par visioconférence.

Une fois le projet est retenu et validé par ladite commission, son auteur est invité à entreprendre les procédures juridiques et administratives pour finaliser les statuts de la microentreprise qu'il compte créer.

Pour accompagner les candidats ayant postulé pour ce faire, et dont le projet a été retenu, un cycle de formation leur est dispensé sur la gestion des entreprises.

Pour de plus amples informations sur ce sujet, vous êtes invités à nous saisir sur les coordonnées suivantes :

- Email : algerieinvest@orange.fr;
- Fax : 0472838562 ;
- Tel : 0472838550 +0472838557.

